


Les aides financières à la formation professionnelle – 2022

 : Démarches à effectuer
AVANT le début du stage

ORGANISMES DE FINANCEMENT (liste non exhaustive)				
	FIF-PL	AGEFICE	PÔLE EMPLOI	OPCO
Public	Professionnels libéraux	Dirigeants non-salariés	Demandeurs d'emploi	Salariés
Date limite	Jusqu'à 10 jours calendaires après le 1er jour du stage pour saisir votre demande	Dépôt obligatoire du dossier complet à l'Agefice 1 mois avant le début du stage	Jusqu'à 15 jours avant le début du stage	Selon OPCO
Conditions	Être déclaré à l'URSSAF *(Si le versement URSSAF/RSI relative à la contribution à la formation prof. des non salariés indique le FIF-PL ou AGEFICE, se rapprocher de l'organisme financeur)		Être demandeur d'emploi	Selon OPCO
Contact	Démarches à effectuer en ligne : www.fifpl.fr	Demande préalable de prise en charge : www.agefice.fr	Au Pôle Emploi ou Mission Locale de votre lieu de résidence www.pole-emploi.fr	Auprès de votre employeur
Démarches à effectuer	Créer votre compte dans l'espace adhérent, saisir votre demande préalable, déposer vos pièces (contrat de formation professionnelle, programme, déclaration URSSAF / RSI et RIB), consulter votre dossier et vos règlements	Envoyer le dossier complet au point d'accueil du département de création de votre entreprise (contrat de formation professionnelle, programme, déclaration URSSAF / RSI et RIB)	Le devis AIF est saisi par la FFS sur l'appli KAIROS Communiquer votre : ❖ N° Identifiant demandeur d'emploi ❖ Département et ville de votre agence pôle Vous devrez ensuite valider ou refuser ce devis via votre espace Pôle Emploi. Sans cela, votre demande ne sera pas étudiée par Pôle Emploi.	

Documents nécessaires à la demande de prise en charge :

- ❖ Programme de formation détaillé :
<https://ffs.fr/enseignement-professionnel/>
Pour les Sportifs de Haut Niveau : <https://ffs.fr/accompagnement-des-sportifs-de-haut-niveau/>
- ❖ Attestation de présence : donnée en main propre le dernier jour du stage.
- ❖ Facture acquittée : envoyée par courrier postal la semaine suivant le stage.

Attention : les informations fournies dans le tableau sont données à titre indicatif. Consultez l'organisme financeur dont vous dépendez pour connaître vos droits et les conditions de prise en charge en vigueur. Les organismes instructeurs des dispositifs présentés sont les seuls compétents pour décider de l'attribution de l'aide.